

**Les mariages dans le canton d'Antsiranana
de 1913 à 1939
(étude quantitative)**

par

Dahy RAINIBE et Mamisoa RAKOTOMANANA

L'étude des mariages dans le canton d'Antsiranana offre une occasion de dégager certains aspects de la nuptialité dans un milieu essentiellement urbain. A travers un peu moins d'un millier d'actes enregistrés à l'état-civil durant un quart de siècle, il est possible d'apprécier la distribution de l'âge au mariage, ainsi que les modalités de la formation des couples.

Mais dans le cas de nos données, cette étude n'est possible qu'après une critique préliminaire du contenu des actes, un préalable qui permettra de voir les limites et les intérêts des documents de l'état-civil pour l'étude des phénomènes démographiques.

La complétude des registres et des actes de l'état-civil

L'étude de la nuptialité dans le canton d'Antsiranana s'est heurtée à différentes difficultés dont les pertes de registre et l'état déplorable d'une partie des actes conservés.

Ainsi les registres des années 1916, 1919, 1920, 1924, 1928, 1929, 1931, 1933, 1935 ont complètement disparu (soit une perte de 30 % environ sur un quart de siècle). A cela s'ajoutent des pertes partielles: disparition de l'un des registres d'une année (cas des années 1922 et 1932) et pour la plupart des années restant, il manque les premiers feuillets des registres.

Au total, on peut évaluer les pertes d'actes comme suit: plus de 400 actes à cause de la disparition des registres à raison de 48 actes en moyenne par année; une centaine d'actes à cause de la détérioration due à la conservation défectueuse des registres. Remarquons que les pertes en ce qui concerne les actes de naissance et de décès sont plus importantes car l'état de délabrement des registres pour ces deux événements est encore plus avancé. Un effort notable a été toutefois déployé par les actuels responsables pour sauvegarder ce qui reste de l'état-civil de l'époque coloniale (reliure, rayonnage).

Néanmoins le constat des dégâts survenus en quelques décennies est une donnée de fait et une donnée très inquiétante pour l'historiographie d'autant plus que la mauvaise conservation des pièces archivistiques n'est pas une spécificité des documents de l'état-civil, elle peut être constatée assez aisément pour d'autres fonds d'archives et dans toutes les régions de l'île. L'ampleur des pertes et des destructions pourrait faire croire que l'utilisation des registres serait illusoire; elle limite, certes, l'intérêt des actes conservés notamment pour une exploitation nominative en vue de reconstituer les familles, mais pour une exploitation anonyme et abrégée, celle que nous avons entreprise, les lacunes ne créent que des difficultés assez mineures, non insurmontables.

I

Valeur des informations pour l'étude de la nuptialité

Après le problème de la complétude, l'autre écueil majeur pour l'exploitation des actes à des fins démographiques est l'imperfection de leur contenu: lacune et imprécision handicapent l'étude des mariages antsiranais et malgaches d'une manière générale. Dans le cas des mariages de 1913 à 1939, si les renseignements d'ordre socio-économique ou culturel comme la profession ou les signatures ne posent que des problèmes mineurs, les informations à caractère démographique ne sont pas toujours très fiables quand elles ne sont pas déficientes.

- Le défaut de l'état matrimonial antérieur dans les actes est relativement grave dans la mesure où il est difficile de distinguer avec précision les

premiers mariages des remariages (1) alors que c'est justement avec les mariages des célibataires que s'apprécie le niveau de la nuptialité, l'intensité du phénomène. Problématique aussi les âges déclarés par les intéressés: ils sont dans l'ensemble marqués par le phénomène de l'attraction des âges ronds; leur exploitation nécessite une préalable critique.

- Le problème des âges déclarés: en l'absence d'acte de naissance au moment de la célébration du mariage (2), les âges ne sont pas connus avec exactitude et sont probablement calculés par référence à un événement important, un fait marquant de la vie individuelle ou familiale. Ils subissent le phénomène de l'attraction des âges ronds, phénomène que nous pouvons décélérer par l'analyse de la distribution des âges:

Sur 1 568 âges déclarés, 423 se terminent par 0 ou par 5 soit 27 %, ce qui représente une proportion très suspecte (3).

Fréquences des âges ronds

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ages se terminant par 0	101	134	235
Ages se terminant par 5	84	104	188
Total	185	238	423

1. En l'absence des statistiques relatives aux différents types de mariage, la distinction n'est possible qu'avec la reconstitution des familles: étude des mariages non plus avec les actes seuls mais à partir des fiches de famille.

2. La présentation d'une pièce d'état civil, lors du mariage est prévue par la réglementation mais durant toute la période étudiée personne ne semble avoir présenté ce genre de document à l'officier de l'état civil du canton d'Antsirana.

3. En principe, 10 % seulement des âges doivent se terminer par 0, et 10 % par le chiffre 5; mais pour tenir compte de la part du hasard avec les petites séries, le calcul des probabilités permet de démontrer que la distribution des fréquences est donnée par la formule suivante avec probabilité de 99 % :

$$F_0 = 0,1 \pm 2,58 \sqrt{\frac{0,1(1-0,1)}{N}} \quad \text{où } F_0 \text{ désigne la fréquence des chiffres terminés par 0 (ou par 5)}$$

et N le nombre d'éléments de la série. Avec notre exemple

$$F_0 = 0,1 \pm 2,58 \sqrt{\frac{0,1(1-0,1)}{1568}} = 0,1 \pm 0,20$$

soit une valeur comprise entre 12 % et 8 %. Dans la suite des démonstrations, nous ne rappelons que la valeur maximale limite pour les fréquences étudiées.

Le test de distribution des âges confirme la réalité de cette attraction des âges ronds:

- fréquence observée pour les âges se terminant par 0 : 15 %
- fréquence observée pour les âges se terminant par 5 : 12 %

En tenant compte du caractère aléatoire possible de la distribution, notre effectif étant relativement réduit, chacune de ces proportions devrait se situer entre 12 % (valeur maximale) et 8 % (valeur minimale) à 99 chances sur 100 (voir note 3). Pour l'ensemble des âges donc, nous sommes nettement en dehors des normes; les âges sont affectés d'une certaine erreur et leur caractère approximatif risque de disqualifier les résultats que nous pouvons tirer de l'étude de la nuptialité. Il est donc indispensable d'apprécier l'importance de l'approximation des âges non pas tellement pour déterminer la valeur exacte des erreurs dont ils sont affectés mais du moins pour savoir si, par exemple, l'arrondissement se fait par excès ou par défaut. Pour tenter d'y parvenir, il faudra rechercher les facteurs mesurables qui doivent être à l'origine du caractère approximatif des âges déclarés.

- Comparaison des âges des hommes et des femmes: la comparaison des âges déclarés par les époux et les épouses révèle que ceux des premiers sont apparemment plus précis. D'abord, du côté masculin les cas indéterminés ne représentent qu'une infime proportion 5 sur 801 soit au moins de 1 % tandis que les âges indéterminés pour les femmes montent à près de 4 % . Ensuite, si nous considérons la distribution des âges (voir Tableau I) pour les hommes elle est assez équilibrée et ne semble pas comporter d'anomalie: pour les femmes par contre, l'arrondissement est manifeste.

Comparaison des fréquences des âges pour les deux sexes

	Fréquences observées	Fréquences attendues (probabilité à 99 %)
Ages des maris	$F_0 = 12,68 \%$ $F_5 = 10,44 \%$	12,74 %
Ages des femmes	$F_0 = 17,35 \%$ $F_5 = 13,17 \%$	12,06 %

La distribution des âges au mariage des hommes n'est pas affectée par l'attraction des âges ronds ou ne l'est que très faiblement. Qu'est-ce qui pourrait l'expliquer? C'est sans doute la conséquence du fait que les hommes disposent de repères assez précis dans le temps pour fixer leur âge au mariage: le service militaire mais surtout le paiement des impôts; à partir de ces

références, l'âge est évalué avec suffisamment de précision pour que la distribution des âges soit cohérente. Mais cohérence ne veut pas dire exactitude: tout le problème est de savoir si l'âge de référence est exact, autrement dit si la majorité fiscale par exemple (16 ou 21 ans suivant les périodes) a été respectée initialement. Sur ce point nous pouvons douter de la sincérité des contribuables (4) et il est assez logique que dans la mesure du possible, il retarde l'âge fatal du paiement de la taxe personnelle. Mais avec l'encadrement administratif de l'époque coloniale, le futur contribuable ne peut se soustraire indéfiniment à son devoir: deux à trois années au maximum. Il en découle que du côté masculin, l'âge au mariage déclaré est inférieur de deux à trois ans par rapport à l'âge réel.

Pour les femmes, le problème est autre, car c'est justement l'insuffisance de référence précise dans le temps qui pourrait être à l'origine du caractère approximatif très marqué de leur âge.

- Générations et arrondissement des âges: l'arrondissement des âges est sans conteste lié au vieillissement des individus; du côté féminin par exemple, pour les plus jeunes femmes (mariées avant 25 ans), nous n'avons que 83 âges arrondis sur 438 déclarés (18,9 %) mais 155 sur 334 où l'éloignement dans le temps altère le souvenir de l'événement, la naissance en l'occurrence; "la mémoire a le souffle court" diront les ethno-historiens. Il semble bien que le phénomène de l'attraction des âges ronds soit surtout lié aux générations et à leur histoire.

Répartition des âges ronds suivant les générations - Femmes mariées de 1913 à 1939

Générations reconstituées	Nombre total	Femmes mariées d'âges arrondis	
		Nb absolu	Proportion
1919-1924	56	4	7,14 %
1909-1918	205	52	25,36 %
1899-1908	203	67	33,00 %
1889-1898	223	74	33,18 %
avant 1889*	85	41	48,23%
indéterminées	29	-	-
ensemble	801	238	-

*La génération la plus ancienne est représentée par une femme née en 1863.

4. Dans le district d'Arivonimamo en 1910, par exemple, l'analyse de la distribution des âges des contribuables accuse un nombre anormalement élevé à 16 ans; c'est que les indigènes essaient de retarder le plus possible le moment du premier paiement de l'impôt.

Très faible pour les générations de l'après-guerre (7,14 %), la proportion des âges arrondis augmente sensiblement avec les générations antérieures: de 25 % environ avec les femmes nées entre 1909 et 1918, elle atteint presque 50 % avec celles nées avant 1889. Si l'on admet le critère de l'arrondissement des âges comme mesure de la précision des âges déclarés, mais non la seule, nous pouvons estimer que pour les générations les plus récentes, les âges déclarés sont assez corrects, les erreurs commises, sans doute moindres; pour le reste, il faudrait déterminer le sens de l'arrondissement dans l'ensemble: majoration des âges réels ou le contraire.

Le procédé de la moyenne mobile (voir graphique) permet, dans un premier temps de déterminer que les âges arrondis (et dans une certaine mesure, les âges pairs aussi) résultent d'une majoration des âges réels pour l'ensemble des générations : tendance à se vieillir donc dans le choix d'un âge se terminant par 0 ou par 5. Ensuite, la courbe des moyennes mobiles qui permet d'"effacer" les accidents provoqués par l'approximation des âges révèle les tendances suivant les groupes d'âge:

- jusqu'à 20 ans les femmes cherchent à se vieillir ce qui expliquerait l'effectif anormalement élevé des jeunes mariées de 16 ans, entre autre;

- de 20 à 35 ans, les âges déclarés sont inférieurs aux âges réels.

L'influence des générations, anciennes ou récentes, s'explique sans aucun doute par un développement relatif de l'enseignement à l'époque coloniale.

- Niveau d'instruction et arrondissement des âges: dans la mesure où la signature est révélatrice d'un certain niveau d'instruction, la comparaison des âges déclarés par des personnes "illétrées" ou "sachant signer" (5) est assez significative.

La distribution des âges selon les trois catégories socio-professionnelles que nous distinguons dans cette étude (6) est très variable suivant la proportion des personnes sachant signer dans chacune des catégories:

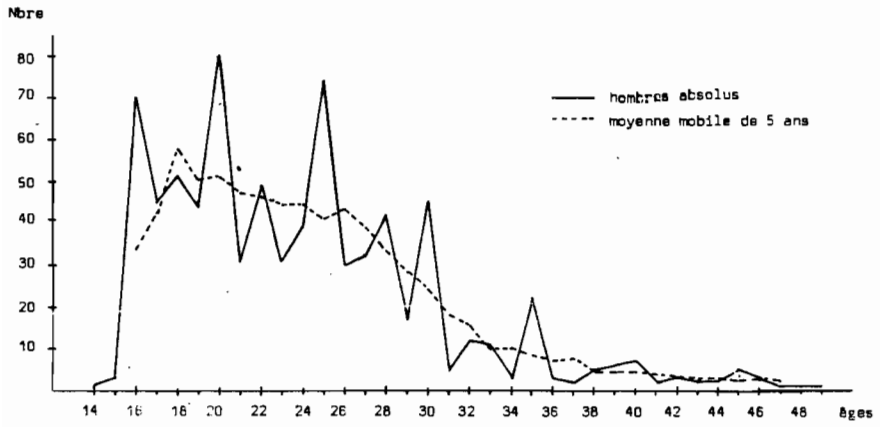
Catégories	Sachant signer	Pourcentage des âges ronds observés	Proportion des âges ronds attendus
Fonctionnaires	96,92 %	13,65 %	16,50 %
Secteur privé	82,84 %	11 %	15,90 %
Militaires	62,70 %	13,20 %	13,50 %

5. Terme et orthographe utilisés dans les actes.

6. Les couples sont répartis en 3 catégories suivant la profession du mari :

-mari fonctionnaire (couples F)	132
- mari militaire (couples M)	488
- mari travaillant dans le secteur privé (couple P)	174
Ensemble	794

Distribution des âges au mariage : 1913-1939



Avec les fonctionnaires et les salariés du secteur privé, l'arrondissement des âges n'existe pas si l'on s'en tient à la fréquence des âges se terminant par 0; chez les militaires, cette fréquence frise la limite extrême à 99 chances sur 100.

Le contraste est encore plus marqué avec les femmes respectives de ces trois catégories.

Comparaison de la fréquence des âges ronds suivant la profession du mari et le degré d'instruction: femmes mariées de 1913 à 1939

Profession du mari	Proportion des femmes sachant signer	Fréquences observées	Fréquences attendues
Fonctionnaires	62,70 %	$F_0 = 10,68 \%$	maxi = 15 %
Secteur privé ou indépendant	50,90 %	$F_0 = 13,86 \%$	maxi = 14,40 %
Militaire	32,85 %	$F_0 = 19,70 \%$	maxi = 12,65 %
Ensemble des femmes	48,80 %	$F_0 = 17,35 \%$	maxi = 12,75 %

F_0 = fréquence des âges se terminant par 0

Fréquence attendue : limite maximale de la fréquence des âges se terminant par 0 ou par 5, s'il n'y a pas arrondissement des âges.

L'arrondissement des âges est inversement proportionnel au niveau d'instruction: les âges des femmes de fonctionnaires ne comportent que 10% d'âges arrondis, ceux des femmes de militaires presque le double et entre ces deux extrêmes, les âges des femmes dont le mari est du secteur privé restent d'assez bonne facture. En fin d'analyse, c'est la scolarisation qui semble être le facteur décisif dans l'évolution de la qualité des renseignements déclarés à l'état-civil; cette scolarisation même élémentaire n'est pas seulement un apprentissage de nouvelles connaissances, elle introduit déjà dans un autre monde, une autre culture, une autre conception de la durée.

Cette analyse du phénomène de l'attraction des âges ronds et du caractère approximatif de ces âges, ne prétend pas avoir trouvé la solution du problème, elle a essayé seulement :

- de rechercher les causes mesurables du phénomène;
- de trouver un moyen d'appréciation pour cette durée fondamentale qu'est l'âge;
- de prouver que parmi les informations apportées par les actes de mariage, l'âge est la plus problématique et que les constatations s'y rapportant doivent être nuancées en fonction des tendances que nous avons pu dégager :
 - . âge au mariage des hommes majoré de 2 ou 3 années
 - . tendance des femmes à se rajeunir après 20 ans.

Tableau I
Ensemble des couples : distribution des âges au mariage (1913-1939)

Âges déclarés	Nbre correspondant à l'âge ci-contre		Âges déclarés	Nbre correspondant à l'âge ci-contre	
	Femmes	Maris		Femmes	Maris
14	1	-	33	11	34
15	3	-	34	3	28
16	70	-	35	22	29
17	45	3	36	3	13
18	51	8	37	2	15
19	44	10	38	5	9
20	80	24	39	6	11
21	31	45	40	7	9
22	49	35	41	2	12
23	31	39	42	3	12
24	33	52	43	2	1
25	74	48	44	-	6
26	30	49	45	5	4
27	32	50	46	-	3
28	42	49	47	1	4
29	17	41	48	1	1
30	45	63	49	1	1
31	5	28	50 +	3	23
32	12	37	ind.	20	5
Ensemble				801	801



II

Les aspects de la nuptialité dans le canton d'Antsiranana

Les 801 mariages étudiés ne sont pas sans doute représentatifs de toutes les unions matrimoniales du canton ; en effet, la réglementation coloniale n'ayant pas imposé l'enregistrement des mariages, à la différence des naissances ou des décès par exemple, les registres de l'état-civil ne donnent accès qu'à une fraction des mariages: les mariages officiels; ainsi donc, nous échappent les autres formes d'union: les mariages coutumiers et ceux contractés selon les pratiques musulmanes. Néanmoins notre échantillon permet d'appréhender de nouveaux comportements qui se développent avec la colonisation, une évolution des attitudes vis-à-vis d'une institution nouvelle. Cet échantillon est assez caractéristique d'un milieu géographique et social dont les intérêts, dans une certaine mesure, ne sont plus compatibles avec les valeurs traditionnelles malgaches en matière de mariage.

1° - Qui se marie civilement ?

S'il ne nous est pas possible de déterminer la proportion respective des types d'union évoqués (mariages coutumiers, musulmans et civils), nous pouvons très bien caractériser les milieux malgaches concernés par le mariage civil grâce aux domiciles et professions mentionnés dans les actes:

- 95 % des époux et 92 % des épouses habitent les différents quartiers de la ville d'Antsiranana, Cap Diégo, Orangea et Sakaramy c'est-à-dire le centre urbain du canton (voir en annexe : Répartition des époux suivant leur domicile)

- Les professions des maris confirment ce caractère essentiellement urbain des mariages enregistrés à l'état civil : sur un total de 794 professions relevées, 759 soit 95,6 % relèvent d'activités qui se rattachent à la ville: militaires = 488, fonctionnaires = 132, salariés du secteur privé = 87, artisans et indépendants = 52; la paysannerie n'est représentée que par 35 cultivateurs et éleveurs soit 4,4 % de l'ensemble.

Le nombre des individus ayant apposé une signature sur leur acte de mariage est un autre indice sur l'évolution divergente de la ville et de la campagne: plus de 80 % des mariés savent signer (646/797). Avec le niveau d'instruction, le facteur religieux est probablement aussi une des causes de la nécessité du mariage civil, l'Eglise n'accordant le sacrement du mariage qu'après son enregistrement civil (7).

Pour en revenir à la question initialement posée, (qui se marie civilement ?), et après l'analyse du contenu des actes de mariage, nous constatons que le choix d'un nouveau type d'union qui n'a pas été imposé directement n'a pu être motivé que par des intérêts d'ordre professionnel ou des contraintes indirectes, les contrecoups de l'implantation de l'ordre colonial.

2° - L'âge au mariage

Le tableau des âges au mariage (voir tableau I) permet de déterminer les caractéristiques de distribution de l'âge au mariage pour l'ensemble des couples de 1913 à 1939.

Caractéristiques de distribution	Homme	Femme
Age moyen	28,7 ans	23,8 ans
Age médian	23,5 ans	23,4 ans
Age modal	30 ans	20 ans

7. Notre tentative de confronter la liste des mariages enregistrés à l'état civil avec ceux inscrits dans les registres ecclésiastiques s'est révélée illusoire: les registres paroissiaux sont très lacunaires et du côté protestant, l'enregistrement des mariages est très laxiste sinon inexistant; c'est du moins ce que nous avons constaté dans le canton d'Antsiranana pour la période étudiée.

Etant donné l'imprécision constatée des âges déclarés, ces paramètres représentent des ordres de grandeur ; ils doivent être corrigés. A première vue, du côté des hommes, les mariages sont tardifs puisque l'âge moyen est proche de 29 ans, 396 se sont mariés avant 28,5 ans et l'autre moitié après cet âge (âge médian) et l'âge au mariage le plus fréquent est de 30 ans. En fait, ces âges sont supérieurs d'environ 3 années aux âges réels (voir l'estimation faite à propos des erreurs commises par les hommes lors de leur mariage). Par ailleurs, il est évident que pour une partie non négligeable de ces hommes, il s'agit de remariage et de régularisation d'union. Certains âges très avancés ainsi que la cohabitation des conjoints au moment de l'officialisation de l'union sont les indices sinon les preuves de ces remariages ou régularisations (8).

Nous pouvons estimer qu'ils représentent au moins 10 % des mariages enregistrés; la présence de ces remariés et vieux mariés a fait augmenter l'âge au premier mariage. Tenant compte à la fois de ces "faux" premiers mariages et de la surévaluation des âges déclarés, nous pouvons situer autour de 25 ans l'âge réel des célibataires au moment où ils se présentent devant l'officier de l'état civil pour se marier.

Du côté féminin, les mariages sont précoces surtout si l'on tient compte, comme pour les hommes, de la présence des femmes qui ne se marient pas pour la première fois et qui contribuent à majorer l'âge au premier mariage des jeunes femmes.

L'écart d'âge entre les époux corrobore ce contraste entre l'âge au mariage tardif des hommes et celui précoce des femmes (voir tableau II). Ages combinés des époux).

8. Plus de 80 % des couples habitent déjà la même localité ou le même quartier au moment de leur mariage (641/301) et pour simplifier, disons que quand l'un des conjoints a 40 ans et plus ou quand les époux appartiennent aux groupes d'âge de 35-39 et plus, il s'agit probablement de remariage ou de régularisation (voir Tableau des âges combinés).

Tableau B)

I. Ages au mariage : 1913-1939 (ensemble des couples)

Femmes	Hommes														Total										
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		31	32	33	34	35/39	40/44	45/49	50 et +	Ind.	Total
14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
16	2	4	4	3	1	3	3	4	5	4	1	3	9	4	4	1	3	-	-	-	1	1	1	1	70
17	1	3	2	2	3	8	4	3	6	-	1	-	2	1	2	2	1	1	2	1	-	-	-	-	45
18	-	-	1	3	5	1	3	4	3	2	5	4	3	3	3	2	3	2	1	-	-	-	-	-	51
19	-	1	1	5	6	4	1	4	3	2	3	2	2	1	2	2	-	1	1	1	-	-	-	-	44
20	-	-	-	6	7	6	8	7	5	1	6	6	5	-	2	4	1	6	1	-	-	-	-	-	60
21	-	-	-	-	3	7	3	5	-	1	4	1	1	1	-	2	1	1	1	-	-	-	-	-	31
22	-	-	-	-	1	1	6	7	2	5	3	3	2	3	2	-	3	1	6	2	1	-	-	-	48
23	-	1	-	1	1	4	3	2	6	1	2	2	-	-	2	2	2	2	-	-	-	-	-	-	31
24	-	-	-	2	-	2	1	7	7	-	1	2	1	1	2	1	2	3	-	-	-	-	-	-	33
25	-	1	-	3	4	1	5	7	7	6	6	4	12	2	5	3	1	3	4	-	-	-	-	-	74
26	-	-	-	-	-	-	1	3	4	6	2	1	2	-	1	1	3	3	2	1	-	-	-	-	30
27	-	-	2	-	2	-	1	1	4	3	2	6	-	1	2	2	3	2	-	-	-	-	-	-	32
28	-	-	1	1	-	1	1	2	-	3	2	5	9	4	2	2	1	7	1	-	-	-	-	-	42
29	-	-	1	1	-	-	-	1	1	1	1	3	-	2	1	-	2	1	2	-	-	-	-	-	17
30	-	-	-	1	-	1	2	-	2	4	2	4	2	3	4	3	9	6	1	1	-	-	-	-	45
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	5
32	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	3	-	-	-	-	-	4	2	-	-	-	-	-	-	12
33	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	7	2	-	-	-	-	-	-	11
34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3
35/39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	4	2	-	-	2	6	10	3	5	-	-	-	-	38
40/44	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2	-	1	-	1	-	2	6	-	-	-	-	14
45/50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	4	-	-	-	-	8
50 +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	3
Ind.	-	-	-	5	2	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	3	-	3	-	1	1	1	1	1	28
Total	3	8	10	24	45	35	39	52	48	49	50	49	41	63	28	37	34	28	77	40	13	23	5	1	801

Tableau II
3. Ages au mariage : couples dont le mari est un fonctionnaire

Femmes	H o m m e s																				Total	
	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35/39	40/44	45/49		50 et + ind.
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
16/16	2	2	1	1	1	2	2	3	3	1	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	21
17	-	-	-	1	3	-	2	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
18	-	-	-	1	-	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	2	1	-	-	15
19	-	-	-	2	-	3	1	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	9
20	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	1	2	2	-	-	-	-	-	-	-	9
21	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
22	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	2	1	1	-	-	-	-	-	8
23	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	6
24	-	-	-	-	-	-	2	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
25	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	1	-	-	-	-	1	-	-	6
26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	5
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4
28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	3	1	-	-	-	-	-	1	-	9
29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	3
30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	4
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35/39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
40/44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	2	9
45/49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
50 +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2
ind.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2	3	1	5	5	10	7	11	11	10	8	2	11	12	7	3	6	15	7	6	6	131

Tableau II
4. Ages au mariage : couples dont le mari est du secteur privé

Femmes Ages	Hommes																			Total				
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35/39		40/44	45/49	50 et + ind.	
14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	2	2	3	1	-	-	1	2	1	2	1	1	2	1	1	2	1	-	-	-	1	1	27	
17	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	
18	-	-	1	2	-	-	2	1	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	
19	-	1	-	1	-	-	2	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	8	
20	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	11	
21	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
22	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	3	-	1	-	7	
23	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	-	-	-	8	
24	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	-	-	-	4	
25	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	
26	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	
27	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	
28	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	
29	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	
30	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	2	-	4	1	11	
32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	3		
33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	3		
34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1	3	
35/39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	
40/44	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	6	3	2	7	
45/49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	4	
50 + ind.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	
Total	3	5	5	6	3	1	5	5	7	5	9	8	11	10	3	7	8	4	20	28	18	15	1	174

De ce tableau, nous soulignerons les aspects suivants:

- le mari est plus âgé que la femme pour plus de 80 % des couples (627/767)
- la femme ne l'est qu'avec 90 couples soit 11,5%
- les conjoints ont le même âge avec 50 couples : 6,5 %.

Très nettement, le couple se forme avec un homme plus âgé avec des écarts assez élevés: écart moyen = 7 ans et pour près de 30% de nos couples (183/627) cet écart est supérieur à 10 années.

Ces différences d'âge entre les époux pourraient s'expliquer par les activités exercées par les maris: nécessité de remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir s'établir, charges professionnelles exigeant un minimum de formation qui retarde le mariage ou plutôt l'officialisation d'une union déjà consommée. L'âge tardif s'explique aussi, en partie, par un concubinage assez généralisé légitimé ou non par les coutumes.

Pour les épouses, les charges conjugales n'exigeant pas de formation ou de spécialisation particulières, c'est le souci de la descendance qui détermine le choix d'une femme jeune de la part des hommes.

Il est à noter que l'âge plus élevé de l'époux contribue à renforcer l'autorité maritale, la supériorité de l'homme qui caractérise les relations au sein des ménages tandis que l'âge précoce des femmes est un facteur qui favorise la fécondité ainsi que le niveau de la nuptialité.

3° - C.S.P. et choix du conjoint

Après ces aspects qui semblent caractériser les mariages des centres urbains dans leur ensemble, il n'est pas sans intérêt d'analyser les comportements suivant les catégories socio-professionnelles. Les données permettent d'étudier : - la variation de l'âge au mariage suivant les professions;

- l'assortiment des couples selon les C.S.P.

Un des grands intérêts des actes de mariage d'Antsiranana réside dans le fait qu'ils nous livrent tout un registre de professions qui n'est pas seulement une liste de métiers mais suggère différents statuts, différents niveaux hiérarchiques au sein de la société coloniale (voir tableau détaillé en annexe).

- militaire	488
- police locale	67
- fonctionnaire	65
- commerce et transport	67
- artisans	36
- salariés et petits métiers	35
- cultivateurs et éleveurs	35
- divers	2
- professions indéterminées	6

Les activités essentielles de la région et de la ville en particulier transparaissent à travers ces professions : le rôle militaire d'Antsiranana, le fonctionnariat qui se développe avec les différents agents de l'administration locale et les différents services techniques, l'importance croissante d'un secteur tertiaire, les artisans et les petits métiers sous-produits du développement urbain; les paysans sont très minoritaires, mais nous l'avons déjà vu, c'est un fait qui est la conséquence du comportement du milieu rural en matière de mariage, car dans la réalité, les environs de la ville connaissent déjà une activité agricole diversifiée depuis le début de la colonisation. Malgré cette diversité, cependant, nous distinguons trois catégories socio-professionnelles (CSP) assez bien caractérisées: les militaires, les fonctionnaires et les indépendants avec les salariés du secteur privé.

La distinction de ces trois milieux sociaux ne repose pas seulement sur les activités qui déterminent des situations sociales assez différentes, d'après les données des registres, d'autres facteurs les individualisent notamment en matière de mariage.

a) Le choix du conjoint et l'âge au mariage

Les aspects de l'âge au mariage sont regroupés dans les tableaux qui suivent, les chiffres parlent d'eux-mêmes et révèlent les nuances, sinon les contrastes dans le comportement des différents couples suivant la profession du mari.

Age au mariage des maris

Caractéristiques de distribution	Couples M	Couples F	Couples P	Ensembles
Age moyen	27,7	29,3	31,4	28,7
Age médian	27,6	31,7	30,6	28,5
Age modal	23	-	29	30

Age au mariage des femmes

Caractéristiques de distribution	Couples M	Couples F	Couples P	Ensembles
Age moyen	23,8	22,9	24,8	23,8
Age médian	23,1	20	23,4	23,4
Age modal	25	16	16	20

Ecarts d'âge et C.S.P. (en pourcentage)

Conjoints	Couples M	Couples F	Couples P
Age égal	7 %	1,5 %	4,2 %
Homme plus âgé	77 %	93 %	91 %
Ecart moyen	6 ans	8 ans	9 ans
Femme plus âgée	16 %	6 %	4,8 %

L'assortiment du couple du point de vue de l'âge présente les mêmes tendances :

- mari généralement plus âgé que la femme
- très faible proportion des couples où les conjoints ont le même âge

Des nuances, cependant, et il faudrait souligner la différence assez nette entre les civils et les militaires dans le choix de leur compagne; écart d'âge plus élevé pour les premiers, femme plus âgée en proportion plus grande chez les seconds. S'agit-il d'une réalité démographique ou simplement est-ce la conséquence d'une différence de précision des âges déclarés par les femmes ? La question reste ouverte ; des investigations systématiques devraient permettre de trouver des éléments de réponse. Néanmoins, le niveau d'instruction respectif dans chaque milieu social autorise à penser que les différences concernant ces âges peuvent être dues à des erreurs commises sur l'âge déclaré.

b) Choix du conjoint et niveau d'instruction

- Couples dont le mari est fonctionnaire

	Maris	Femmes	Ensemble
Sachant signer	97 %	62,7 %	80 %
Ne sachant pas signer	3 %	37,3 %	20 %

- Couples dont le mari est du secteur privé ou indépendant

	Maris	Femmes	Ensemble
Sachant signer	82,8 %	51%	67 %
Ne sachant pas signer	17,2 %	49 %	33 %

- Couples dont le mari est militaire

	Maris	Femmes	Ensemble
Sachant signer	79,5 %	32.8 %	52.2 %
Ne sachant pas signer	20.5 %	67,2 %	43.8 %

Du point de vue de l'instruction, la hiérarchie est bien établie :

- les fonctionnaires avec leur conjoint sont les plus instruits;
- ils sont suivis par les civils dont les activités, dans l'ensemble, exigent un minimum de formation scolaire;

- les militaires, bien qu'en dernière position, ne sont pas tellement attardés par rapport aux civils; mais c'est surtout du côté de leur femme que le contraste est très net: près de 70 % des épouses des militaires ne savent pas signer, alors que c'est presque l'inverse avec les épouses des fonctionnaires par exemple.

La formation du couple se reflète dans cette disparité relative du niveau d'instruction. En combinant les signatures des conjoints, nous obtenons les résultats suivants :



- Couples F

Femmes	Maris	
	Sachant signer	Ne sachant pas signer
Sachant signer	62 %	0,8 %
Ne sachant pas signer	35 %	2,2 %

- Couples P

Femmes	Maris	
	Sachant signer	Ne sachant pas signer
Sachant signer	47 %	4 %
Ne sachant pas signer	36 %	13 %

- Couples M

Femmes	Maris	
	Sachant signer	Ne sachant pas signer
Sachant signer	30 %	2,5 %
Ne sachant pas signer	49,5 %	18 %

De ces tableaux, il ressort que :

- avec les fonctionnaires plus de 60% des couples sont constitués par des conjoints tous les deux sachant signer, il n'y a qu'à peine 2 % des couples d'illettrés;

- avec les militaires, 30% seulement des couples d'instruits, et 18 % où aucun des conjoints ne sait signer: pour près de la moitié, seul le mari a acquis, au moins, une instruction primaire;

- entre ces deux extrêmes, les employés du secteur privé et les travailleurs indépendants, représentent la transition quant au niveau d'instruction d'ensemble des couples.

Ces situations, sans aucun doute, exerce une influence sur la vie du couple et l'évolution du ménage; nous pensons, par exemple, aux différences certaines dans l'éducation des enfants issus respectivement de ces différents mariages. Ces chiffres laissent entrevoir également la portée de l'action coloniale en matière d'enseignement suivant les groupes sociaux et le mécanisme de la formation des couples ne semble pas favoriser une grande mobilité sociale.

c) Origine géographique des conjoints

La connaissance des lieux de naissance des époux permet d'étudier l'origine géographique des époux et en même temps elle pourrait suggérer l'appartenance ethnique de ceux qui se marient civilement. Malheureusement les actes de mariage d'Antsiranana ne mentionnent que dans une très faible proportion cette indication importante pour apprécier la mobilité géographique et la formation du couple selon l'origine des conjoints. Cette négligence (10) des officiers de l'état civil limite donc l'étude de cet aspect de la nuptialité. En effet, le lieu de naissance n'est connu que pour 22 hommes et 20 femmes et c'est seulement pour 27 couples que l'origine de

10. Les textes concernant l'état civil indigène prévoient l'enregistrement des lieux de naissance des époux.

11. Nous n'avons pas retrouvé les détails de l'ensemble de la population du canton pour la période, mais ceux du district et de la commune d'Antsiranana en 1915, par exemple, confirme le caractère composite de la population de notre circonscription:

	District d'Antsiranana	Commune de Diégo-Suarez
Antakarana Sakalava	1594	460
Makoa	310	180
Betsimisaraka, Betanimena	1052	620
Divers	2439	4821
Sujets étrangers	31	900
Ensemble	5426	6981

(ANRDM 6 STAT)

l'un des conjoints au moins est connu. Mais si réduit que soit notre échantillon (3,3 % de l'ensemble des mariages), il laisse entrevoir deux faits démographiques :

- d'abord la diversité des habitants du canton d'Antsiranana quant à leur origine: les six provinces malgaches sont représentées avec un fort pourcentage des originaires des Hautes Terres centrales (Tananarive, Fianarantsoa: 27+42 soit 64,3 %) (11). Ce caractère cosmopolite est en rapport avec les diverses activités de la ville d'Antsiranana et d'après ces chiffres, on peut raisonnablement penser qu'une bonne proportion des mariages civils est le fait de personnes immigrées;

- deuxième aspect qui se dégage de cet échantillon réduit c'est l'endogamie assez marquée qui semble caractériser la formation des couples : 11 conjoints originaires d'une même province et 4 couples mixtes.

Si le lieu de naissance n'est que sporadiquement mentionné dans les actes, la résidence antérieure des conjoints, par contre, est systématiquement rapportée (12). La localisation de certains villages pose quelques problèmes (13) mais dans l'ensemble nous avons pu, d'une part, répartir les mariages suivant les différentes localités du canton et, d'autre part, étudier les échanges matrimoniaux entre ces localités et les quartiers de la ville d'Antsiranana.

Tableau III

Répartition des mariages suivant les domiciles des conjoints, 1913-1939

	Antsiranana	Diégo-Suarez	Place Kabary	Tanambao	Octroi	Orangea	Sakarany	Ankorika	Cap Diégo	Divers	Non résidents dans le canton	Ensemble
Maris	102	358	2	178	3	15	19	21	68	3	32	801
Femmes	105	204	4	303	7	15	18	19	66	2	58	801
Total	207	562	6	481	10	30	37	40	134	5	90	1602

12. Elle n'est pas omise que pour 4 individus, soit 0,5% de l'ensemble.

13. Le contenu du canton en localités est assez fluctuant à causes des différents remaniements territoriaux; dans le cadre de cette étude, la géographie administrative n'a pu être établie avec précision.

14. A partir de 1925, du moins d'après le contenu des registres, l'appellation Antsiranana a été abandonné au profit de Diégo-Suarez.

D'après les registres de l'état-civil, le canton comprend une dizaine de localités, les personnes se mariant civilement habitent surtout l'agglomération urbaine (15): dans une très forte proportion, il s'agit d'unions endogames sur le plan géographique. Sur les 801 mariages et pour l'ensemble de la période :

- mêmes résidences antérieures : 587 soit 73,65 %
- résidences antérieures différentes 210 soit 26,35 %

C'est surtout de 1913 à 1930 que l'on se marie dans le même village ou le même quartier : 445 mariages/479 soit 92,90 %.

A partir de 1931, apparemment, les échanges matrimoniaux entre les localités se développent : 142/322 mariages soit 44 %. En fait, il s'agit surtout d'échange entre quartiers, en particulier entre Diégo-Suarez et Tanambao (132/142 soit 93 %) ; d'un certain point de vue, on assiste à une différenciation progressive des différentes parties et fonctions de la ville (16), les relations matrimoniales entre les localités restent encore très limitées. Dans la formation du couple, l'endogamie géographique est la règle mais les échanges matrimoniaux commencent à se multiplier avec le développement urbain qui accroît les occasions de rencontre.

L'étude du phénomène de la nuptialité à travers les mariages du canton d'Antsiranana, a été axée essentiellement sur l'analyse des différents aspects de l'âge, l'un des paramètres fondamentaux pour caractériser la nuptialité. Nous avons constaté que cette étude ne peut pas se limiter à la recherche des aspects "classiques" du phénomène parce que la qualité des informations disponibles créent d'autres problématiques pas forcément d'ordre démographique. Ainsi, l'analyse du caractère approximatif des âges déclarés a révélé non seulement les principaux facteurs à l'origine de l'imperfection des données, mais aussi laisse entrevoir des moyens de correction qui pourront être affinés (17). Quant aux résultats, la priorité a été accordée à l'établissement des faits: nous avons préféré la description numérique à toute autre caractérisation car pour comprendre et pour expliquer par la suite, il est indispensable de compter.

15. D'après les documents statistiques, la population autochtone du périmètre urbain d'Antsiranana a probablement varié entre 7000 et 10000 hab. au cours de la période.

16. Diégo-Suarez semble avoir été utilisé spécialement pour désigner les camps militaires et Tanambao pour le quartier civil et commercial, à preuve tous les hommes qui déclarent habiter Diégo-Suarez sont presque tous des militaires.

17. Dans un article de la revue *Population* "Age déclaré et âge réel : une mesure des erreurs sur l'âge en l'absence d'état civil", Gilles Pinson, chercheur à l'INED, propose une méthode de constat et de correction des âges déclarés à partir d'enquêtes. (*Population*, 1979, n° 3, pp. 637-648).

ANNEXE 1

REPARTITION DES MARIS SELON LEUR PROFESSION

Secteur public

- Armée :

. artillerie de la marine (dont 1 seul matclot)	21
. tirailleurs :	
- sous-officier	50
- subalternes	417

- Police locale :

. brigadier	17
. agents de police	36
. garde indigène	14

- Fonctionnaires :

. Administration générale (avec sa hiérarchie)	
- gouverneur adjoint	2
- chef de canton	5
- écrivain-interprète	7
- secrétaire	6
- chef de village (ou de race)	2
. Agents techniques (les différents services)	
- P. et T. (commis, télégraphistes)	11
- Domaines-Topographie	3
- Douanes	1
- Enseignement (instituteurs)	5
- A.M.I. (médecins, infirmiers)	5
- Agents subalternes (facteurs, plantons)	15
- divers (forêt, cimetière, gardiens de phare)	3

Secteur privé et indépendant

- Commerce et Transports

. commerçants	24
. employés de commerce	20
. bouchers	15
. navigateurs	2
. chauffeurs	1

	. surveillants	3
	. employé (sans précision)	2
- Artisans		
	. menuisiers charpentiers	10
	. maçons	11
	. mécaniques	7
	. autres artisans (électricien, relieur, typographe, coiffeur, tailleur)	8
- Salariés, petits métiers		
	. journaliers	18
	. contremaître, surveillants	4
	. cuisiniers	10
	. boys	2
	. mineur	1
- Paysannerie		
	. cultivateurs	35
	. éleveurs	6
- Sans profession		1
- Indéterminé		5
	Total	801

ANNEXE 2

REPARTITION DES MARIAGES
suivant les domiciles antérieurs des conjoints

	Antsiranana		Diégo-Suarez		Place Kabary		Tanambao		Otroï		Orangea		Sakarany		Ankonika		Cap Diégo		Non résidents dans le canton	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
1913	14	16	1	1	-	-	12	12	-	-	5	5	5	5	3	3	38	38	2	-
1914	22	21	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	1	1	-	-	5	5	-	1
1915	22	24	-	-	-	-	17	16	-	-	1	1	2	2	4	4	2	2	1	-
1917	15	16	1	-	-	-	10	10	-	-	1	1	-	-	2	2	-	-	1	1
1918	8	8	1	1	-	-	4	4	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	-	-
1921	12	12	11	12	-	-	36	37	-	-	1	1	-	-	-	-	3	3	5	3
1922	3	3	7	7	-	-	15	15	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
1923	4	4	19	19	-	-	13	13	-	-	1	1	1	1	-	-	-	-	1	1
1925	-	-	17	17	-	-	6	6	-	-	2	2	1	1	2	2	2	3	3	3
1926	-	-	18	19	-	-	13	13	-	-	3	3	2	2	1	1	-	-	2	1
1927	1	1	17	15	-	-	8	5	1	-	-	-	1	2	-	-	6	6	-	4
1930	1	-	21	13	-	-	2	9	-	-	-	-	3	2	-	-	3	2	-	3
1932	-	-	34	10	-	-	9	22	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	5	15
1934	-	-	64	10	-	1	8	60	-	2	-	-	-	-	1	0	4	1	4	7
1936	-	-	42	9	2	3	5	33	2	2	-	-	-	-	1	1	3	3	4	9
1937	-	-	27	16	-	-	4	13	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	3	7
1938	-	-	45	28	-	-	12	26	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3
1939	-	-	33	27	-	-	-	5	-	-	-	-	-	1	4	4	-	1	-	-
Total	102	105	358	204	2	4	178	303	3	7	15	15	19	18	21	19	68	66	32	58

SUMMARY

The study of marriages in the Antsiranana *canton* permitted firstly to bring to light the problems set up in operating the datas of registry office: state of keeping the registers, deficiencies and inaccuracies of informations. But those difficulties are not insurmountable and some aspects of marriage rate could be drawn for the period 1913 - 1939: malagasy circles affected by civil marriage; marriage age relatively late for men but early for women; differents factors determining the spouse's choice.

FAMINTINANA

Ny fanambadiana ara-panjakana tao amin'ny kantaon'Antsiranana (1913 - 1939) no nofakafakaina ka nahafahana nanatsohaka endri-javatra vitsivitsy: misy lesoka ny filazana voarakitra ao amin'ny sora-piankohanana nandritra ny fanjanahantany nefa azo trandrahana tsara kosa izy ireo hamantarana ny toetoetry ny fanambadiana tamin'izany fotoana izany. Tarehi-marika maromaro no mampiseho ny antonantony nahatonga ny fisoratana, ny taonan'ny mpivady, ny karazan'olona mifampivady raha ny asa aman-draharahara, ny toeram-piaviana ary ny fonenana no dinihana.